



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 63.079/4
du 17 avril 2018

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'déterminant les modèles de déclarations concernant la confection et la livraison des documents électoraux pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 sur le territoire de la région de langue allemande'

Le 5 mars 2018, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne à communiquer un avis, dans un délai de trente jours prorogé jusqu'au 20 avril 2018 ^(*), sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'déterminant les modèles de déclarations concernant la confection et la livraison des documents électoraux pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 sur le territoire de la région de langue allemande'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 17 avril 2018. La chambre était composée de Martine BAGUET, président de chambre, Bernard BLERO et Wanda VOGEL, conseillers d'État, et Charles-Henri VAN HOVE, greffier assumé.

Le rapport a été présenté par Roger WIMMER, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 17 avril 2018.

^(*) Par courriel du 9 mars 2018.

L'arrêté en projet vise à exécuter des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui habilitent le Gouvernement à fixer le modèle de déclarations ou d'autres documents. Il ne peut dès lors avoir vocation à formuler la moindre règle de droit nouvelle.

En conséquence, l'arrêté en projet ne peut revêtir le caractère réglementaire requis par l'article 3, § 1^{er}, des lois coordonnées sur le Conseil d'État pour que la section de législation donne l'avis demandé ¹.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Charles-Henri VAN HOVE

Martine BAGUET

¹ Voir l'avis n° 40.636/4 donné le 13 juin 2016 sur un projet devenu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 'déterminant les modèles de déclarations concernant la confection et la livraison des documents électoraux pour les élections communales, provinciales et de secteurs', <http://www.raadvst-consetat.be/dbx/avis/40636.pdf> et l'avis n° 63.037/4 donné le 21 mars 2018 sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 déterminant les modèles de déclarations concernant la confection et la livraison des documents électoraux pour les élections communales, provinciales et de secteurs'.